#### **REUNION 04 SEPTEMBRE 2023**

Le quatre septembre deux Mille vingt-trois à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Raymond CARVILLE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**: M. CARVILLE, M. FERRARI, M. BOURGUIGNON, Mme LEBAS, M. LEBAS, M. MOTIER, M. BAR, M. MORAND, M. MODESTE, Mme GIRON, Mme RAULT.

ABSENTS EXCUSES: Mme GALVAN, Mme OZENNE (1 pouvoir), Mme LE CORRE (1 pouvoir)

**ABSENTE**: Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Marylène RAULT

## Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 03 Juillet 2023.

# Zonage pluvial

Les communes doivent établir et approuver leur zonage d'assainissement pour les eaux usées et les eaux pluviales. Le zonage d'assainissement pluvial délimite les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maitrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Ainsi toute nouvelle construction faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme devra être conforme aux prescriptions du règlement de ce zonage opposable aux tiers.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des Eaux usées et Eaux pluviales, l'entreprise DCI Environnement a élaboré cette étude. L'entreprise a établi une cartographie du zonage d'assainissement pluvial et un règlement associé.

Considérant qu'il convient de valider et arrêter le zonage de l'assainissement pluvial.

Considérant que ce projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales après validation par le Conseil Municipal doit être soumis à enquête publique, et avant approbation définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 11 « pour » :

- APPROUVE les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Clécy avec une réserve pour la localisation des bassins de rétention à redéfinir.
- AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'assainissement eaux pluviales ainsi élaboré.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

# <u>Utilisation du domaine public à la Cambronnerie</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les professionnels des métiers de bouche doivent avoir des bacs à graisse aux normes. Le restaurant Le Fil de l'Eau demande à la commune de pouvoir utiliser une partie du domaine public à côté du restaurant pour installer son bac à graisse. Il en est de même pour la boucherie sur la Place du Tripot (la place sera refaite à l'identique).

Concernant le restaurant le Fil de l'Eau, l'installation sera faite de manière à ce qu'aucune pollution de la rivière ne soit possible lors des crues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte que le restaurant Le Fil de l'Eau et la boucherie utilisent une partie du domaine public pour installer leur bac à graisse.

### Projets et travaux

Repas des anciens : Il aura lieu le dimanche 8 octobre à la salle socioculturelle, le choix du restaurant se fera dans les jours à venir.

<u>Course de caisses à savon</u>: Le plan des déviations est présenté aux conseillers, il y a un gros travail de préparation. Les organisateurs seront présents dès 5H45 pour la mise en place. Les essais auront lieu le matin et la 1<sup>ère</sup> course se fera en fin de matinée et les 2 autres l'après-midi.

<u>Vestiaire du foot</u> : des travaux importants sont à prévoir dans les vestiaires du stade, des devis vont être demandés aux entreprises.

# **Questions diverses**

Usual Les subventions d'un montant de 6 335 € et de 5 619 € ont été perçues par la commune concernant l'accès handicapé Rue de la Poste.

Orage vendredi: suite aux intempéries, le salon de coiffure et la photographe rue de la Poste ont subi des inondations. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune. Concernant les dégâts dans la boutique de Madame HOUZOT, photographe, les désordres sont liés à l'écoulement du pluvial dans la cour de l'école au-dessus. La communauté de communes, propriétaire, devait faire des modifications, déjà demandées par la commune, mais qui n'ont pas été jugées prioritaires.

Le bas de la Rue des Châtelets a également été inondée, une réflexion va être menée pour éviter les accumulations d'eau.

La table de ping-pong située vers les terrains de tennis a été cassée lors du feu d'artifice de juillet Salle de sport : des jeunes se sont introduits dans la salle de sport, afin de remédier au problème une réinitialisation de l'appareil à codes de la porte d'entrée a été faite.

Une réunion de travail aura lieu le lundi 18 septembre à 20H00 pour le projet de bail du centre de pleine nature Lionel Terray

🖔 CMJ : une réunion est prévue le 15 Septembre 2023.

Fin de la séance à 22h30